

Clamart, le 30 octobre 2003

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION SUR LA CIPR IRSN - 28 octobre 2003

*Direction de la stratégie,
du développement
et des relations extérieures*

BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses
Cedex France

tél. (33) 01 58 35 93 31
fax (33) 01 58 35 79 62
jean-francois.lecomte@irsn.fr

DSDRE/DPS/2003-2

La réunion a pour objet de faire un point d'information sur l'élaboration des nouvelles recommandations générales de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) (cf. lettre IRSN/DIR/ N° D/03/2082 du 18 juillet 2003).

Madame Annie Sugier, membre de la Commission Principale de la CIPR et présidente du Comité 4 (application des recommandations) présente le processus en distinguant trois étapes.

1) Introduction : rappel des caractéristiques du système de radioprotection

- les éléments constitutifs d'un système de gestion des risques ;
- l'élaboration au niveau international du consensus sur le risque radiologique, au sein de plusieurs instances, gouvernementales ou non (UNSCEAR, CIPR, AEN, AIEA, Euratom, IRPA) ;
- le rôle clé de la CIPR qui, à travers ses publications générales (la dernière en date étant la CIPR 60) ou thématiques, recommande un système de gestion du risque radiologique ;
- la complexité du système actuel de la CIPR ;
- l'évolution du système ; les raisons ; le processus en cours (calendrier, consultations, orientations générales). Ces orientations sont : simplification du système, focalisation sur l'individu (plutôt que le groupe) et jeter les bases d'un système de protection de l'environnement.

2) Les réflexions suite à la commande de Roger Clarke à la présidente du Comité 4

R. Clarke, président de la CIPR, a posé à A. Sugier, en tant que présidente du Comité 4, la question suivante : peut-on recommander un nombre réduit de contraintes pour répondre aux besoins de la radioprotection, avec des bases plus uniformes et cohérentes ? A. Sugier présente les différents sujets de réflexion :

- bilan des différentes valeurs existantes (≈ 30 avec des argumentaires variés) ;
- notions de contrainte de dose, de source contrôlable, de situation normale/anormale ;
- protection de l'individu / de la source ;
- référence au fond naturel ;

Siège social
77-83, av. du Général-de-Gaulle
92140 Clamart

Standard (33) 01 58 35 88 88

RCS Nanterre B 440 546 018

- échelle de préoccupation ;
- qui l'ont amenée à sélectionner 4 valeurs et un argumentaire.

3) Le tournant après Lanzarote

L'AEN a organisé un colloque à Lanzarote (avril 2003) au cours duquel la CIPR a présenté l'état de son projet devant des représentants du monde de la radioprotection (opérateurs, autorités, associations). Des infléchissements ont été demandés, que la CIPR a décidé d'intégrer dans ses recommandations pour 2005, en particulier sur la justification des pratiques et la réintroduction des limites de doses. Il en résultera une nouvelle présentation des principes généraux de la radioprotection.

A. Sugier termine son exposé en présentant l'état des réflexions sur la notion d'individu / groupe critique et sur le concept de dose collective, qui sera présenté sous forme de matrice.

La discussion qui suit l'exposé porte sur les thèmes suivants :

- la protection de l'environnement ;
- les relations entre la radioprotection et la sûreté nucléaire ;
- la notion d'exposition cumulée sur la vie ;
- la justification des pratiques ;
- la notion de limite de dose ;
- la traduction sur le terrain des changements envisagés.

Enfin, il est annoncé que d'autres réunions d'information sur les nouvelles recommandations de la CIPR seront organisées ; elles permettront d'aborder des sujets spécifiques de manière plus approfondie.

P.J. 1 : Liste des participants

P.J. 2 : Transparents de Mme A. Sugier

Destinataires:

SGCI	J-C. Perraudin
CTI	A. Bizet
SGCISN	S. Gravier
DGSNR	P. Saint-Raymond
	M. Bourguignon
	J-L. Godet
	I. Mehl-Auget
DSND	R. Isnard
	P. Durande-Aymé
	C. Payen
SPRA	J-Y. Tréguier
	H. de Carbonnières
DRT	D. Bergot
DPPR	A. Paquot
	D. Gay
DDSC	P. Audebert
DGS	W. Dab
DR	E. Giacobino
DGEMP	S. Grit
	J. Lambotte
AFSSAPS	P. Duneton
	C. Besnier
	V. Franchi
ANDRA	F. Jacq
	L. Delage
CEA/DRI	C. Chevasson
	M-G. Albert
CEA/HC	A. Flüry-Hérard
COGEMA	V. Decobert
	P. Sirot
EDF	B. Tinturier
	Y. Garcier
CEPN	J. Lochard
IRSN	D. Quéniart
	J. Léwi
	J-B. Chérié
OPECST	C. Birraux
	P. Gaillochet
ANCLI	G. Niquet
CSHPF (SR)	A. Aurengo
CSSIN	P. Lazar
Experts Article 31	J-F. Lacronique
	J. Piechowski
Experts Article 37	J-L. Lachaume
	G. Linden
Mb français de la CIPR	J-M. Cosset
	H. Métivier
	M. Tirmarche